

Contrat d'assurance-vie

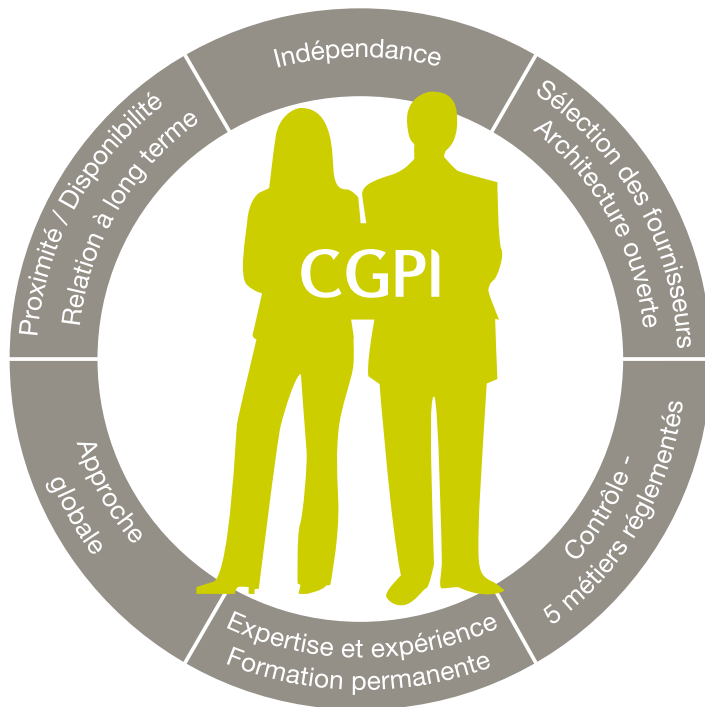
Skandia Archipel PEP





Pourquoi choisir un Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant ?

Le Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant est l'interlocuteur idéal pour gérer votre patrimoine.



- C'est un professionnel **indépendant**. Il ne fait partie d'aucun réseau de Banque ou Compagnie d'assurance.
- Il vous offre un **conseil personnalisé** et vous propose **les solutions les plus adaptées** à vos objectifs et à votre situation patrimoniale.
- Ce métier est très réglementé et s'inscrit dans **une logique de conseil**. Le Conseiller a des compétences juridiques, fiscales, financières, bancaires, en immobilier et en assurance.
- Il doit suivre des **formations régulières** afin de mettre à jour ses connaissances et ses compétences sur les nouvelles techniques financières, les produits et les réglementations juridiques et fiscales.
- Il a une vision d'ensemble de votre patrimoine mobilier et immobilier.
- C'est un partenaire privilégié, du fait de sa disponibilité et de son implication. Il établit avec vous une **relation de confiance** sur le long terme.

Pourquoi choisir Skandia ?

Skandia Life est une société d'assurance-vie du Groupe APICIL. Depuis 1938, le groupe APICIL basé à Lyon a su prouver sa solidité et sa stabilité financière.

Choisir Skandia, c'est :

- Bénéficier du régime de protection luxembourgeois tout en souscrivant des contrats de droit français.
- Bénéficier de l'expertise et de l'indépendance de professionnels de la Gestion de Patrimoine.
- Accéder à l'offre financière de sociétés de gestion réputées.
- Choisir un fournisseur indépendant de solutions d'épargne et d'investissement, reconnu pour la qualité et l'innovation de ses produits et services en architecture ouverte.

Le Triangle de Sécurité et le Super Privilège

Skandia Life vous permet de bénéficier du cadre de protection luxembourgeois, connu sous les noms de «Triangle de Sécurité » et de « Super-Privilège » :

- Les actifs représentatifs des avoirs des clients sont déposés auprès d'une banque indépendante agréée par l'autorité de contrôle des assurances luxembourgeoises : «Le Commissariat Aux Assurances».

- Les actifs des clients sont séparés des autres engagements et avoirs de la Compagnie d'assurance.

- En cas de défaillance de la Compagnie d'assurance, les souscripteurs bénéficient d'un privilège de créanciers de premier rang sur les actifs représentatifs de leur épargne.

Pourquoi l'assurance-vie ?

L'assurance-vie figure parmi les placements préférés des Français et demeure, grâce à son environnement fiscal favorable, le meilleur vecteur pour :

- épargner
- transmettre
- protéger ses proches

Avec l'aide de votre Conseiller, vous construisez le contrat qui répond à vos besoins et accédez à :

- une expertise financière reconnue,
- des techniques de gestion innovantes,
- des solutions pour transmettre votre patrimoine,
- un environnement juridique et fiscal avantageux,
- une qualité de services et de gestion fréquemment plébiscitée.

En vous proposant le contrat d'assurance-vie Skandia Archipel PEP, modulable, innovant et accessible uniquement via transfert, Skandia met à votre disposition tous les avantages de son offre dans le cadre privilégié du Plan d'Épargne Populaire.

Le PEP

Le Plan d'Épargne Populaire est une formule d'épargne à long terme. Il peut prendre la forme d'un PEP bancaire avec un compte de dépôt ou d'un PEP assurance dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie.

Depuis septembre 2003, il n'est plus possible de souscrire de PEP. Tous les PEP ont donc déjà plus de 10 ans. Ainsi, vous bénéficiez d'un cadre fiscal privilégié.

Seul le transfert d'un établissement à un autre est autorisé. Un PEP bancaire peut à l'occasion d'un transfert être transformé en PEP assurance.

Contrairement à un rachat, le transfert vous permet de conserver l'antériorité fiscale de votre contrat. C'est en effet la date d'ouverture dans le premier établissement qui est prise en compte pour déterminer l'assiette taxable en cas de rachat.

Le contrat qui vous ressemble

En transférant votre Plan d'Épargne Populaire chez Skandia, vous accédez à l'ensemble des outils pour personnaliser votre contrat.

Un accès aux marchés financiers



Skandia Life met à votre disposition son expertise pour vous proposer une sélection de supports objective et adaptée :

- Plusieurs supports en euros aux stratégies de gestion différentes bénéficiant d'une garantie en capital.
- Des centaines de supports financiers* (OPC) sélectionnés auprès de 180 sociétés de gestion françaises et internationales couvrant toutes :
 - les classes d'actifs
 - les zones géographiques
 - les styles de gestion

Vous disposez ainsi d'une gamme complète de supports d'investissement, pour construire avec l'aide de votre Conseiller, un contrat répondant à vos objectifs patrimoniaux.

Plusieurs possibilités pour gérer votre contrat

Gestion libre

Conformément à la réglementation du Plan d'Épargne Populaire qui garantit le montant des primes nettes versées, le nominal de votre contrat doit être investi sur des supports en euros. Par contre, les plus-values de votre Plan d'Épargne Populaire peuvent être librement investies sur des supports financiers (OPC actions, OPC obligations, OPC monétaires).

Gestion active

Vous accédez, au moment du transfert ou en cours de vie de votre contrat, à des options d'arbitrages programmés innovantes. En fonction des configurations des marchés financiers, ces options automatiques vous permettent une meilleure réactivité.

Options	Objectifs	Disponible sur Skandia Archipel PEP
Ecrêtage des plus-values par support	Sécuriser les plus-values.	X
Arrêt des moins-values par support	Atténuer les effets de repli des marchés en stoppant une tendance baissière constatée sur un support.	X
Arrêt des moins-values relatives par support	Atténuer les effets de repli des marchés en stoppant une tendance baissière constatée sur un support, en tenant compte de la progression du capital investi.	X

Les allocations cibles des arbitrages programmés sont exclusivement sur des fonds en Euros.

En mettant en place l'une des options d'arrêt des moins-values, Skandia Archipel PEP vous permet d'investir jusqu'à 100% de votre capital sur des supports en unités de compte*.

* sous réserve de respecter impérativement les dispositions définies dans la proposition d'assurance du produit Skandia Archipel PEP.

Un contrat qui répond à vos besoins

Le PEP assurance répond à tous vos besoins patrimoniaux.



Vous souhaitez épargner, Skandia Archipel PEP vous permet :

- de bénéficier d'une exonération sur les produits (hors prélèvements sociaux).
- d'effectuer à tout moment des versements complémentaires sur votre contrat dans la limite globale de 92 000 euros par personne, soit 184 000 euros pour un couple (avec un contrat PEP par personne).
- de mettre en place des versements programmés, qui seront investis sur des supports en euros. Ces versements pourront être modifiés ou suspendus à tout moment.
- d'être assuré de recevoir le cumul des sommes nettes versées depuis l'origine sur votre contrat (sauf en cas de clôture de l'enveloppe fiscale PEP).

Vous souhaitez protéger vos proches, Skandia Archipel PEP vous permet :

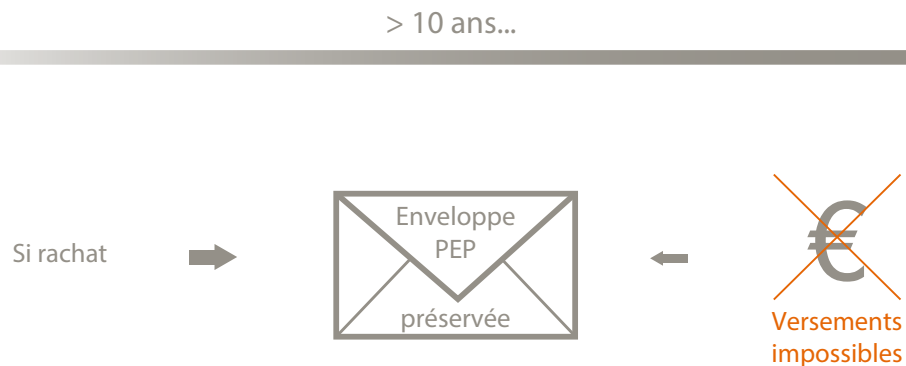
- de définir librement vos bénéficiaires, qui peuvent être différents de vos héritiers légaux. Dès lors, votre contrat n'entrera pas dans votre succession et bénéficiera de la fiscalité avantageuse de l'assurance-vie en cas de décès.
- de disposer d'une garantie légale en cas de décès assurant à vos proches de recevoir au minimum le cumul des sommes nettes versées sur votre contrat.
- d'être exonéré d'impôt sur le revenu sur les produits issus du contrat dans la mesure où tous les PEP ont désormais plus de 10 ans.

Vous souhaitez disposer de votre capital à tout moment, Skandia Archipel PEP vous permet :

- d'effectuer des rachats partiels.

Tous les PEP ont plus de 10 ans. Les plus-values seront donc totalement exonérées de fiscalité*.

Mais attention, tout rachat rend impossible tout versement complémentaire :



- de demander l'octroi d'une avance**, qui vous permettra de disposer de liquidités, sans entamer votre capital.
- de mettre en place des rachats partiels programmés non imposables*.

*hors prélèvements sociaux.

**limitée dans le temps et avec un coût établi selon les conditions précisées dans le règlement général des avances.

La gamme complète de Skandia

Le contrat d'assurance-vie

Skandia Archipel



Le compte-titres
Skandia Initiatives

Le contrat de capitalisation
avec option PEA

Skandia Archipel Capi



Le contrat d'assurance-vie à
participation aux bénéfices différée
Skandia Horizon

Le contrat d'assurance-vie
Skandia Gestion Privée II



(Gestion de Fortune)

VOTRE PATRIMOINE NOTRE PRIORITÉ

Partenaire des Conseillers en Gestion
de Patrimoine Indépendants et des Institutionnels

www.skandia.fr
video.skandia.fr

